

Prise de parole 17 décembre 2014, Cherbourg-Octeville

Lundi soir, en mairie, une réunion sur l'éducation prioritaire s'est tenue : négociation, non. Les décisions étaient prises et connues avant la tenue du groupe de travail "éducation prioritaire" au rectorat...

Il nous a été rappelé l'année de naissance officielle de l'éducation prioritaire : 1981.

Il a été oublié de nous préciser les raisons de la création des zones d'éducation prioritaires :

La crise économique d'alors avait creusé les écarts entre les différentes catégories de la population, rendant de fait quasi impossible la poursuite d'études pour les enfants issus des milieux dits populaires.

Le gouvernement de ce temps là avait décidé de mettre à disposition des écoles et des collèges regroupés en réseaux des outils et des moyens afin d'essayer de réduire les écarts et de permettre à chaque élève d'apprendre au maximum de ses possibilités.

Le slogan d'alors affichait au moins une grande ambition :

« Donner plus à ceux qui ont moins ».

Les zones étaient créées selon des critères sociologiques permettant de fixer des points d'ancrage de ces zones prioritaires.

Trente trois ans après, qu'en est-il ?

La crise économique s'aggrave, elle est d'une violence sans nom et s'acharne sur les plus faibles.

Le fossé s'accroît entre les couches de la population, c'est un fait dûment constaté par les pouvoirs publics, avec désormais dans le paysage les travailleurs pauvres, en plus des Catégories Socio Professionnelles classées "fragiles" par l'INSEE.

Les Zones d'Education Prioritaires sont devenues des Réseaux Ambitions Réussite, puis des Ecoles Collèges Lycées Ambition Innovation Réussite, et maintenant des REP et des Réseaux d'Etablissement Prioritaire et des REP+.

Tant d'acronymes pour à chaque fois une seule raison : faire des économies.

Sous des présentations luxueuses, à chaque fois des réductions.

L'éducation prioritaire c'est 2% du budget de l'éducation nationale, donc peu de chagrin.

Aujourd'hui, parce que des REP sont créés dans des zones rurales de notre département, un collège, Cachin, et les écoles du réseau, Doisneau, La Brèche du Bois, Jean-Jaurès devraient sortir du dispositif RRS.

Aujourd'hui, parce que le collège de la Bucaille ne relève pas de l'éducation prioritaire, les élèves de l'école La Polle n'ont accès aux fonctionnements spécifiques liés à l'éducation en zone prioritaire.

Les élèves de l'école Fraternité n'ont droit à rien alors qu'un grand nombre d'entre eux vont au collège des Provinces.

Pourtant, il y a quelques années, l'école La Polle était dans les dispositifs ZEP, et tous les ans l'école Fraternité se bat pour que sa spécificité soit reconnue.

Mais lundi soir, il nous a été répété qu'elles ne rentraient plus dans les critères.

Quels critères ? Quelle transparence ? Quelle prise en compte des remarques ?

Les critères énoncés sont très contestables ou permettent à l'administration de dire tout et son contraire :

Le collège classé REP devrait permettre une mixité sociale. A Cachin, grâce à l'appartenance au réseau d'éducation prioritaire la mixité sociale a été reconquise; la sortie du réseau éducation prioritaire ne risque t-elle pas de détruire cette mixité?

Promesse orale est faite que les écoles sortant de l'éducation prioritaire verront leurs moyens conservés pendant 4 ans : quelle garantie? quelle visibilité pour après ? Un REP concerne normalement toute la scolarité d'un élève : jusqu'alors cet élève est en REP, maintenant il n'y est plus !

Et pour les écoles La Polle et Fraternité qui n'ont pas fait l'objet d'une étude sérieuse, seule une attention particulière leur serait portée. Nous saurons le rappeler avec détermination.

Malgré les remarques, les critiques, les arguments, les revendications des élus, des parents, des enseignants présents lundi soir, malgré les critiques à l'encontre des critères choisis et leur opacité, malgré les faits indiscutables et regardés comme incontestables par tous les participants de cette rencontre, malgré les propositions faites, rien n'était négociable (l'administration n'est venu que pour nous "entendre").

Ce serait se moquer du monde purement et simplement si l'enjeu n'était pas la réussite des élèves.

Une véritable politique de l'éducation ne peut pas être calquée sur des temps courts. Elle exige un engagement sur le long terme... On ne peut se satisfaire d'une contractualisation quadriennale.

L'éducation en zone prioritaire ne peut être un laboratoire d'expériences hasardeuses mais doit permettre à chacun de « corriger l'inégalité [sociale] par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé » ainsi que le précisait la circulaire du 9 juillet 1981, signée par Alain Savary, ministre de l'éducation nationale de l'époque..

